

**Equipements sanitaires et sociaux - Structures
publiques d'accueil de la petite enfance**

Rapport n° CP/2011/941

Service gestionnaire :

Service établissements et institutions

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter des demandes de subvention pour des investissements réalisés par la commune de Dambach et la commune de Herrlisheim dans le domaine de l'aide aux structures publiques d'accueil de la petite enfance. Ces opérations sont inscrites dans les différents contrats de territoires.

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement de modes de garde pour les enfants de moins de 6 ans peuvent bénéficier d'une subvention départementale applicable à la dépense prévisionnelle.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15199	204-20414-51	2 107 679,61 €	89 821,50 €	89 226,25 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 89 226,25 € aux communes figurant au tableau annexé.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL